



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL ET MINIER DE LA VALLEE DE L'ORBIEL

2 JUILLET 2021

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La commission de suivi de site de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel s'est réunie à la préfecture de l'Aude, sous la présidence de Monsieur le Préfet Thierry BONNIER, le vendredi 2 juillet 2021 à 14 heures 30.

Participaient à cette réunion :

En qualité de membres :

-collège « administrations de l'Etat »

-Mme Dominique MESTRE-PUJOL responsable du pôle santé publique et environnementale à la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé de l'Aude représentant le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

-M. Laurent DENIS, chef de l'unité interdépartementale Aude- PO de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie

-Mme Nathalie CLARENC, directrice départementale des territoires et de la mer de l'Aude adjointe

-Mme Hélène SIMON, directrice de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Aude

-Mme Valérie VIDAL, représentant la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aude

-collège « élus des collectivités territoriales concernées »

-M. Michel PROUST, vice-président de la communauté d'agglomération Carcassonne agglo

-M. Luciano STELLA, vice-président de la communauté de communes Montagne Noire et maire de Villardonnel

-M. Stéphane BARTHAS, maire de Salsigne

-M. Dominique DEROSIER, conseiller municipal représentant le maire de Villanière

-M. Gilles DELAUR, maire de Limousis

-M. Max BRAIL, maire de Lastours

-M. Jean-Michel JEAN, maire de Sallèles Cabardès

-M. Jean-François JUSTE, maire de Conques sur Orbiel

- M. Paul MALRIC, adjoint au maire de Villalier
- M. Raphaël PIEDRA, conseiller municipal de la ville de Trèbes
- Mme Dorothée PECHAIRE, maire de Bouilhonnac

-collège « riverains de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel ou associations de protection de l'environnement intéressées »

- Mme Maryse ARDITI, présidente de l'association ECCLA
- M. Guy AUGÉ, président de l'association de défense des riverains des mines et des usines de Salsigne et de la Combe du Sault
- M. Claude RUIZ, président du syndicat d'arrosage de Vic
- M. Jean-Louis CAYUELA, président du syndicat d'arrosage des jardins du pont Vauban

-collège « gestionnaires du site »

- M. Jean-Dominique BARNICHON, adjoint au chef du Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM)
- M. Jean-Louis NEDELLEC, directeur Unité Territoriale Après Mine Sud (DPSM-UTAM)
- Mme Aurélie LABASTIE, chef de projet dédié à l'ancien site industriel et minier (UTAM)

- Personnalités qualifiées

- Mme Gisèle JOURDA, sénatrice
- Mme Camille DUMAT, enseignant chercheur CERTOP INP ENSAT

Assistaient également à la réunion :

- Mme Stéphanie RIVIERE, épidémiologiste – Cellule Occitanie Santé publique France
- M. Philippe CHARTIER, responsable du département sol-sous-sol-éoliennes à la division des risques industriels DREAL Occitanie
- M. Yannis ACCABAT, adjoint au chef de l'unité interdépartementale Aude- PO de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie
- M. Philippe RAGGINI, directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial- préfecture
- Mme Sylvie ESPUGNA, chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire préfecture
- Mme Lisa RENARD, bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire préfecture
- M. Adrien ARAZO, directeur fédération départementale de pêche de l'Aude
- Mme Marion CEZE, collaboratrice de Mme la Députée Danièle HERIN

Excusés :

- Mme la Députée Danièle HERIN
- M. Jacques FARGUES, maire des Ilhes Cabardès
- Docteur Henri MONTESPAN
- Docteur Louis GOUBIN

M. Jean-Claude CAPERA, président de l'association Patrimoines Vallées des Cabardès

M. Christophe SUBIAS, hydrogéologue agréé

M. Michel QUINTARD Directeur de recherches CNRS émérite à l'Institut de mécanique des Fluides de Toulouse

M. Philippe VERGNES, président de la chambre d'agriculture

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Préfet ouvre la séance et remercie le centre de gestion pour la mise à disposition de la salle Roger Adivèze qui a rendu possible la réunion de l'ensemble des membres de la commission dans le respect des consignes sanitaires.

Il remercie également les participants de s'être rendus disponibles pour cette séance de la CSS réunie pour la première fois depuis son arrivée dans l'Aude. Depuis quelques semaines il découvre le département. Ce temps lui a permis d'appréhender les enjeux de la vallée et de rencontrer les élus de ce territoire. Il lui semblait à présent important qu'une rencontre puisse avoir lieu avec les membres de la commission dans ce format collégial, pour une prise de contact afin de pouvoir échanger librement et de faire un point d'avancement des travaux initiés précédemment et des études engagées dont les résultats pourront être communiqués à l'automne.

Cette commission de suivi n'est pas rendue obligatoire par les textes néanmoins il tient à la réunir régulièrement car c'est une instance de dialogue essentielle. Il est également attaché à la construction d'un avenir pour ce territoire.

Cette séance de la CSS la voit se réunir dans un format « renouvelé » : l'arrêté de composition de la commission a dû être modifié afin de tirer les conséquences d'une récente décision du tribunal administratif de Montpellier.

La surveillance de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel est un sujet complexe qu'il souhaite traiter de la manière la plus simple, la plus claire et la plus transparente possible.

Il convient de travailler tous ensemble de manière constructive. Il est important de faire table rase des querelles passées ou présentes. Il souhaite que l'Etat, les collectivités et tous les acteurs de bonne volonté agissent pour que le territoire de la vallée de l'Orbiel et ses habitants bénéficient autant que possible du soutien dont ils ont besoin pour vivre et se développer. Il convient de travailler sur des projets qui peuvent émerger, par exemple, au titre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE), y compris sur les volets portant sur le développement touristique. La pollution existe, il faut assumer cette situation et vivre au mieux avec cet environnement.

L'ensemble des services de l'État doit communiquer de manière permanente et régulière. Il souhaite que cette communication puisse être réalisée au travers d'indicateurs alimentés régulièrement par les données collectées.

Il rappelle qu'il a déjà avancé sur un sujet touchant la vallée de l'Orbiel, celui concernant par exemple les mesures de restriction de la pêche. La pêche n'est pas autorisée dans les eaux des affluents de l'Orbiel mais l'est dans les eaux de l'Orbiel depuis peu. Il convient de trouver des réponses en progressant peu à peu tout en prenant des précautions.

Il envisage de réunir la CSS à l'automne pour aborder d'autres sujets comme les résultats des dernières études en cours, notamment celle qui porte sur les poussières.

Il cède la parole aux intervenants chargés de présenter les points inscrits à l'ordre du jour de la séance :

-bilan synthétique de la surveillance du site 2020 (DPSM-BRGM)

-actualité travaux (fin de l'opération de génie civil sur le stockage de Montredon, fin de l'évacuation des big bag d'arséniates de chaux sur la station de traitement des eaux) (DPSM-BRGM)

-investigations en cours dans le cadre de la démarche SIS (DPSM-BRGM)

-point sanitaire (Santé publique France) :

- avancement des travaux du comité interface
- point sur l'étude PRIOR

1-PRESENTATION PAR LE DPSM DU BILAN SYNTHETIQUE DE LA SURVEILLANCE DU SITE 2020

Il est rappelé que le Département de Prévention et de Sécurité Minière (DPSM) est un établissement public industriel et commercial en charge de la gestion opérationnelle des anciens sites miniers pour le compte de l'État et qu'une de ses missions porte sur la surveillance des anciens sites miniers. C'est un arrêté ministériel qui établit la liste des sites sous la surveillance du DPSM. L'EPIC effectue tous les ans un bilan de l'état environnemental des sites placés sous sa gestion.

Il est ensuite procédé à une présentation du bilan synthétique 2020 du site de la vallée de l'Orbiel sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

2-PRESENTATION PAR LE DPSM DE L'ACTUALITE TRAVAUX

Présentation sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

3-PRESENTATION PAR LE DPSM DES INVESTIGATIONS EN COURS DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE SIS

Présentation sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

A l'issue de ces présentations, Monsieur le maire de Lastours demande que soit apportée une rectification sémantique : selon lui on ne peut parler d'étanchéité du stockage de Montredon car elle n'existe pas et demande pour quelles raisons il n'y a pas eu d'études d'eau sur le Russec.

Le représentant du DPSM précise que:

-s'agissant du stockage de Montredon, au-delà du rétablissement de l'étanchéité de la couverture sommitale du dépôt, le procédé mis en oeuvre consiste à rabattre les eaux contenues dans le dépôt grâce à un dispositif de tranchées drainantes et de puits de pompage permettant de faire passer le niveau de l'eau sous la cote du défaut d'étanchéité latérale du stockage. Les eaux pompées sont renvoyées à la station de dépollution de la Combe du saut pour être traitées. L'objectif est d'empêcher des rejets d'eau chargée vers l'extérieur du dépôt de résidus.

-s'agissant du Russec : un suivi est également réalisé sur le Russec depuis 2018 il n'y a donc, pour l'instant, pas d'antériorité permettant des comparaisons pertinentes. Le résultat des prélèvements pourra être présenté à l'automne.

Sachant que la station de traitement ne peut récupérer que 90 % de l'arsenic des eaux traitées, Mme ARDITI de l'association ECCLA demande s'il n'y a pas d'amélioration possible par le biais d'un traitement complémentaire. En ce qui concerne les secteurs d'information sur les sols, elle demande des précisions sur la méthode employée.

Le représentant du DPSM explique que la station de traitement est vieillissante et mérite attention. VEOLIA doit établir un diagnostic pour améliorer le process de traitement et la capacité de traitement de l'installation. A noter que depuis quelques mois, elle récupère, pour les traiter, les eaux de Montredon pompées dans le stockage ainsi que l'eau de la source Arsine qui ne se déversent plus directement dans la lagune d'infiltration.

Une autre piste est également recherchée pour le traitement des eaux de l'Artus qui représentent une part de 70 % du volume traité par la station, ce qui libérerait de la capacité de traitement. Les recherches portent depuis 3 ans sur l'oxyde de fer qui pourrait séquestrer l'arsenic et autres métaux. Des travaux sont également effectués pour évaluer les effets de certaines bactéries qui pourraient s'attaquer aux cyanures contenus dans les eaux.

A terme, l'objectif est de mettre en place un traitement passif des eaux de l'Artus qui ne passeraient plus par la station.

Pour ce qui concerne la question des SIS, il s'agit d'identifier les parcelles impactées ou non impactées par une pollution. Un quadrillage des parcelles a permis de positionner des points où les sols sont analysés. Le procédé utilisé pour définir le classement SIS sur les parcelles qui n'auraient pas été directement analysées sera celui de l'extrapolation. Il ne s'agit pas d'établir une carte.

M. le maire de Salsigne appelle l'attention sur la visibilité des interventions actuellement pratiquées sur le site, en particulier le port des masques respiratoires et des combinaisons blanches. C'est, selon lui, un point névralgique fort qui peut susciter des inquiétudes. Il demande s'il n'est pas possible d'améliorer la situation: la vision des opérateurs qui travaillent équipés de combinaisons sur le site n'est en effet pas rassurante.

Le représentant du DPSM explique que, pour des raisons de protection de la santé des travailleurs, depuis deux ans, les personnels qui entrent dans la station doivent être équipés de combinaisons, conformément au règlement sanitaire. Il est vrai que c'est anxiogène pour les personnes qui les voient intervenir. Cette question va être étudiée. Des consignes seront d'ores et déjà données aux personnels afin qu'ils retirent leur combinaison à la base de vie, c'est-à-dire avant la sortie du site lorsque cela est possible. La pose d'un « brise-vue » sur le portail de la station va également être étudiée.

M. le préfet indique, en réponse à la demande de désignation d'un référent à joindre en cas de constatation d'un incident, que le problème peut être signalé à la préfecture.

Le représentant du DPSM est interrogé sur l'utilisation, dans le cadre de la surveillance qu'il exerce, de données recueillies par ailleurs (par exemple la qualité des denrées alimentaires). Le DPSM répond que cela arrive, toutefois l'objet de la surveillance de l'établissement ne porte pas sur ces aspects, ils ne sont donc pas abordés dans son bilan de suivi du site.

M. le Préfet signale qu'une réflexion est engagée, comme il l'indiquait en préambule, sur la communication d'indicateurs et la construction d'une application d'ici la fin de l'année qui permettrait de diffuser au public les résultats de mesures sur la qualité des sols, de l'air, des eaux.

En réponse à une question d'un représentant associatif, le BRGM rappelle qu'avec l'analyse réalisée en 2021 sur les poussières, il s'agissait de mettre à jour les résultats de l'étude effectuée en 2006-2007. C'est pourquoi les prélèvements ont eu lieu dans les communes retenues lors des études précédentes et que la commune de Trèbes qui n'en faisait pas partie, n'a donc pas été concernée. Les communes avaient été choisies en 2006, en fonction des vents dominants, parmi les communes les plus exposées aux poussières.

M. le maire de Lastours fait état de ses préoccupations : il souhaite que la population soit protégée, respectée. Depuis 15 ans il n'a eu de cesse d'appeler l'attention sur ces questions d'exposition des habitants de la vallée aux pollutions. Il a toujours dénoncé les dangers des eaux de l'Artus (cyanure) et constate que l'on reconnaît à peine aujourd'hui qu'il convient de traiter ces eaux.

Monsieur le Préfet lui répond que c'est grâce aux échanges, aux discussions avec les acteurs de ce territoire que la situation progresse. Chacun essaie, à son niveau de faire avancer le traitement des problématiques en fonction des contraintes qui se présentent (techniques, financières...). L'effort engagé par l'État est important. Des investissements sont encore nécessaires pour protéger la population, les enfants (écoles, aires de pique-nique...). Il veillera au déploiement de crédits supplémentaires pour accompagner les projets des communes. La confiance se construit pas à pas.

Mme la sénatrice Jourda rappelle que ce sont les inondations de 2018 qui ont ramené sur le devant de la scène la problématique de la pollution minière de la vallée de l'Orbiel. Il s'agit néanmoins d'une pollution historique du fait de l'exploitation de la mine d'or à laquelle s'ajouterait une pollution liée au stockage d'autres polluants en provenance d'autres sites, mis en place par les précédents exploitants.

Pour retrouver le dialogue, il conviendra de travailler ensemble sans stigmatiser telle ou telle partie.

La problématique est d'ordre national et dépasse même ce cadre. Une définition de ce qu'est le droit des sols devrait être intégrée au code de l'environnement au plan national. Le Sénat prépare également une proposition de résolution pour qu'une directive européenne puisse être prise sur le sujet.

Selon elle, deux aspects méritent une attention particulière que les acteurs concernés doivent pouvoir faire évoluer :

-celui de l'information : la population est aujourd'hui très sensible à l'environnement, elle a besoin de savoir ce qui se passe et de comprendre les événements qui se produisent, les données scientifiques ne sont pas à la portée de tous et méritent d'être expliquées ;

-celui de la méthode qui peut être mise en place (les secteurs d'information sur les sols sont un outil par exemple), comment établir et communiquer des données de santé pour que la population puisse disposer d'informations fiables et régulières

4-PRESENTATION DU POINT SANITAIRE PAR SANTE PUBLIQUE FRANCE (avancement des travaux du comité interface et point sur l'étude Prior)

Présentation sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

M. RUIZ du syndicat d'arrosage de Vic rappelle qu'il a été volontaire pour participer au comité interface mis en place par Santé publique France. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'avancer et de laisser de côté ce qui a pu se produire dans le passé. Pour progresser sur toutes les problématiques de la vallée la confiance est nécessaire, il espère donc qu'un climat de confiance pourra s'installer. Il est également essentiel de ne pas « faire du sensationnel » autour des problématiques de la vallée.

Mme RIVIERE de Santé publique France souligne l'esprit qui a présidé à la mise en place de ce comité interface. L'objectif était d'établir une démarche collective.

Mme ARDITI exprime sa perplexité quant aux recommandations sanitaires qui vont découler des différentes études menées et, notamment, des retours de l'étude PRIOR : elle craint que le but recherché soit uniquement d'expliquer aux habitants de la vallée comment faire pour vivre en limitant les risques.

M. le maire de Lastours souhaite que chacun, à son niveau, essaie effectivement d'avancer. Il soulève la question de la verse de Nartau. Une étude est en cours pour évaluer la faisabilité technico-économique des possibilités de traitement, confinement ou couverture de la verse de Nartau et des stockages de résidus miniers à proximité du Grésillou. Il redoute que la solution retenue pour traiter la problématique de cette verse soit la solution la moins onéreuse. Nettoyer cette verse aura un coût mais c'est à ce prix que la population saura que les pouvoirs publics se préoccupent d'elle. La situation ne lui paraît plus supportable. Chaque fois qu'il pleut ce sont des polluants qui ravinent. Il demande que cette verse soit totalement évacuée.

M. le Préfet indique qu'il faut bien évaluer les solutions possibles pour traiter la question et déterminer si l'évacuation de la verse est une solution réaliste. Il comprend que l'évacuation de cette verse a une valeur symbolique, elle est l'héritage d'un passé minier ancien. Différents types de réponses doivent être envisagés: des réponses de court terme, des réponses de moyen terme et des réponses de long terme. Il est également nécessaire de se demander si le contribuable peut en payer le prix. En outre l'accès à ce site est problématique. Il importe donc de trouver des points d'équilibre et prendre en compte les risques existants. C'est pourquoi il est indispensable de disposer d'une connaissance la plus fine possible de l'état des sols, de l'eau, de l'air.

Il ajoute que les efforts doivent également converger pour construire un vrai projet pour ce territoire.

Mme la sénatrice JOURDA reprend la parole. Elle indique que les autorités sanitaires considèrent que les indicateurs sont « dans la normale » ce qui ne nécessite plus de suivi. Un préfet de l'Aude voulait néanmoins relancer les études épidémiologiques. L'établissement d'un coefficient pollution/état de santé pourrait être utile avec la mise en place d'un suivi régional et national. Selon elle, il est essentiel de disposer d'outils de mesure, ce qui posera évidemment la question de leurs financements.

En réponse à la remarque de Mme ARDITI, Mme RIVIERE de Santé publique France précise que l'enquête PRIOR a pour but de recueillir les inquiétudes, les questionnements, les attentes, les savoirs et les pratiques du territoire par les habitants, afin d'apporter des réponses en adéquation avec les attentes de la population, l'étude ne poursuit pas d'autre but.

M. le maire de Conques évoque la question de l'aménagement des zones inondées et polluées qui étaient le poumon vert de sa commune avant l'épisode pluvieux d'octobre 2018 (plaine de jeux s'étendant sur 7 hectares qui recouvraient la piscine, aire de jeux, terrains de tennis...). Les résultats des études de sols, en rive gauche de l'Orbiel, sont toujours en attente. Des personnes y retournent néanmoins. Le degré de pollution n'est pas connu. La commune a mandaté un bureau d'études pour réaménager ces espaces. Il ne sait pas si les réaménagements seront possibles : incertitudes sur les coûts, la qualité des sols, les risques d'autres pollutions...

Le représentant du maire de Villalier rapporte lui aussi les préoccupations du conseil municipal et des habitants de sa commune concernant la situation de son territoire : les deux stades ne peuvent plus être utilisés. Seul un projet a pu être envisagé sur une des parcelles inondées. Les stades ne sont plus praticables, ils demandent néanmoins encore de l'entretien ce qui représente toujours une charge. Comme à Conques cet espace constituait le seul poumon vert pour les habitants de Villalier.

Le directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture précise que des solutions sont recherchées pour déplacer certaines activités. Un début de solution a été trouvé, à Villalier, avec l'installation du nouveau boulodrome en partie haute des anciens stades. Les projets peuvent faire l'objet pour partie de financements par des crédits d'État suivant la nature des investissements (soit dotation de solidarité nationale, soit dotation de soutien à l'investissement local soit dotation d'équipement des territoires ruraux...). S'agissant de la relocalisation des sites, les communes se heurtent à la question du foncier disponible, en effet elles peinent à trouver des terrains qui ne soient pas situés en zone non inondable.

Depuis 2018, les digues ont été détruites et chaque fois que l'Orbiel déborde, les terrains, caves sont inondées. Des protections sont nécessaires dans ces zones il faudra encore du temps pour les mettre en place. Actuellement, des études à l'initiative du SMMAR (syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières) sont en cours.

M. le préfet rappelle sur cette question de la reconstruction, la mobilisation importante de crédits d'Etat à l'instar de ceux qui permettront de financer l'école de Conques.

En l'absence d'autres interventions, chacun des participants est remercié par Monsieur le Préfet pour sa contribution. Il donne rendez-vous aux membres à l'automne à une date qui sera fixée en fonction des retours des analyses et interprétations portant sur les dernières mesures effectuées.

Le Préfet

Thierry BONNIER